

CABINET MOLINIER

TRANSACTION · LOCATION · GESTION LOCATIVE · SYNDIC

BAREME SYNDIC DE COPROPRIETE

PRESTATIONS	TARIFS	
	H.T.	T.T.C.
Vacation Horaire		
Heures ouvrables	83,33 €	100,00 €
Hors heures ouvrables	100,00 €	120,00 €
Prestations		
Prestations invariables		
Forfait par lot principal par an	200,00 €	240,00 €
Forfait minimum	2 500,00 €	3 000,00 €
A LA CHARGE DU SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES		
1 - Prestations relatives aux réunions et visites supplémentaires		
Préparation, convocation et tenue d'AG supplémentaires (par lot principal)	16,67 €	20,00 €
Majoration pour dépassement de durée et plage horaire		Vacation horaire + 50 %
Organisation d'une réunion supplémentaire avec le conseil syndical	83,00 €	100,00 €
Réalisation d'une visite supplémentaire de la copropriété avec rédaction d'un rapport	83,00 €	100,00 €
2 - Prestations relatives au règlement de copropriété et à l'état descriptif de division		
Etablissement ou modification du règlement de copropriété à la suite d'une décision du synd		Vacation horaire
Publication de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété ou des modificatio		Vacation horaire
3 - Prestations de gestion administrative et matérielle relatives aux sinistres		
Déplacement sur les lieux	41,67 €	50,00 €
Prises de mesures conservatoires	41,67 €	50,00 €
Assistance aux mesures d'expertise	41,67 €	50,00 €
Suivi du dossier auprès de l'assureur	41,67 €	50,00 €
Interventions d'urgence : majoration en dehors des jours et heures ouvrables		Vacation horaire + 50 %
4 - Remboursement des frais d'envoi		
Remboursement des frais d'affranchissement ou d'acheminement		Frais réels
5 - Prestations relatives aux litiges et contentieux (hors frais de recouvrement)		
Mise en demeure d'un tiers par lettre RAR	41,67 €	50,00 €
Constitution du dossier transmis à l'avocat, à l'huissier de justice ou à l'assureur protection jur	83,00 €	100,00 €
Suivi du dossier transmis à l'avocat	83,00 €	100,00 €

6- Autres prestations		
Nouveau mandat : Reprise comptable sur exercices antérieurs non approuvés	Vacation horaire (devis)	
Diligences spécifiquement liées à la préparation des décisions d'acquisition ou de disposition	Vacation horaire	
Reprise de la comptabilité sur exercice(s) antérieur(s) non approuvé(s) ou non réparti(s), en ca	Vacation horaire	
Représentation du syndicat aux AG d'une structure extérieure (syndicat secondaire, union de	166,67 €	200,00 €
Constitution et suivi du dossier d'emprunt souscrit au nom du syndicat (alinéas 1 et 2 de l'artic	166,67 €	200,00 €
Constitution et suivi d'un dossier de subvention accordé au syndicat	166,67 €	200,00 €
Immatriculation initiale du syndicat	166,67 €	200,00 €
FRAIS & HONORAIRES IMPUTABLES AUX SEULS COPROPRIETAIRES CONCERNES		
Frais de recouvrement (Art. 10-1 de la loi du 10 juillet 1985)		
1ère lettre de relance (email, sms, courrier simple) - Hors frais de timbres si courrier	Honoraires de base	
Mise en demeure par lettre RAR	33,33 €	40,00 €
Dernier Avis Avant Poursuite	41,67 €	50,00 €
Conclusion d'un protocole d'accord par acte sous seing privé	83,60 €	100,00 €
Frais de constitution d'hypothèque	125,00 €	150,00 €
Frais de main levée d'hypothèque	166,67 €	200,00 €
Dépôt d'une requête en injonction de payer	Vacation horaire	
Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice (uniquement en cas de diligences exc	125,00 €	150,00 €
Suivi du dossier transmis à l'avocat (uniquement en cas de diligences exceptionnelles)	Vacation horaire	
FRAIS & HONORAIRES DE MUTATION		
Etablissement de l'état daté	316,67 €	380,00 €
Opposition sur mutation (Art. 20 I de la loi du 10 juillet 1965)	125,00 €	150,00 €
FRAIS DE DELIVRANCE DES DOCUMENTS SUR SUPPORT PAPIER		
Délivrance d'une copie du carnet d'entretien	41,67 €	50,00 €
Délivrance d'une copie des diagnostics techniques	41,67 €	50,00 €
Délivrance des informations nécessaires à la réalisation d'un diagnostic de performance énerç	41,67 €	50,00 €
Délivrance au copropriétaire d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait de procès verbal	41,67 €	50,00 €
PRESTATIONS HORS CONTRAT DE SYNDIC APRES ACCORD DU COPROPRIETAIRE		
Délivrance d'une copie du règlement de copropriété	83,33 €	100,00 €
Convention de recherche de fuite privative	41,67 €	50,00 €
PRESTATIONS HORS CONTRAT RELATIVES AUX TRAVAUX ET ETUDES TECHNIQUES - Art. 44 du décret du 17 mars 1967		
Montant HT de l'opération :		
0 - 15 000	166,67 €	200,00 €
15 000 - 100 000	3,50%	4,20%
100 000 - 250 000	3,00%	3,60%
250 000 - 500 000	2,50%	3,00%
> 1 000 000	2,00%	2,40%

Cabinet MOLINIER S.A.S. au capital de 1.500,00 €uros - R.C.S. 877 734 095

Siège social : CABINET MOLINIER - 28 avenue de MAURIN - 34000 Montpellier - 06.82.80.86.37. / Courrier : CABINET MOLINIER - 75 RUE HOUDAN - B.P. 35 - 92330 SCEAUX

Carte Professionnelle n° CPI 3402 2019 000 043 750 délivrée par la C.C.I. de l'HERAULT le 11/12/2019 : Transaction, Gestion Immobilière et Syndic

Garantie Financière : SO.CA.F.- 26 RUE DE SUFFREN 75015 PARIS - Assurance : M.M.A. IARD

N° TVA Intracommunautaire : FR 42 877734095